



**ICL Performance
Products LP**

Fiche de sécurité du produit

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification

Nom du produit : PYROPHOSPHATE DE TÉTRASODIUM ANHYDRE
Numéro de référence : AST10060
Date : 21 avril, 2006
Synonymes : Pyrophosphate de sodium ; Diphosphate tétrasodique

Utilisation de la substance ou de la préparation

Ingrédient alimentaire, séquestrant, tampon, défloculant, traitement des eaux, nettoyage des métaux, agent stabilisant, produits de nettoyage ménagers et industriels, couchage et charge du papier, agent de dispersion de pigments, détergent

Identification de la société / entreprise

ICL PERFORMANCE PRODUCTS LP
622 Emerson Road - Suite 500
St. Louis, Missouri 63141

Téléphone d'urgence : Aux États-Unis, appeler CHEMTREC : 1-800-424-9300
Au Canada, appeler CANUTEC : 1-613-996-6666

Informations générales : +1 800 244 6169 (partout dans le monde)

2. COMPOSITION / INFORMATIONS RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

Composition

<u>Substance</u>	<u>N° CAS</u>	<u>N° EINECS</u>	<u>% en poids</u>	<u>Phrase de risque</u>
Pyrophosphate de tétrasodium	7722-88-5	231-767-1	95+	R36/37/38

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance / préparation

Classification CE Xi - Irritant
Phrase de sécurité S26 S36

Effets sur la santé des êtres humains

Ce produit provoque une irritation des yeux et peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Effets sur l'environnement

Ce produit ne devrait produire aucun effet significatif sur l'environnement lorsque le mode d'emploi recommandé est respecté.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

MESSAGES D'AVERTISSEMENT

ATTENTION !

PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX.

PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES.

Général

Le traitement doit consister en une thérapie symptomatique et des soins de soutien. Ce produit provoque une irritation des yeux et peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les symptômes d'irritation des yeux comprennent des picotements, des larmoiements, des rougeurs et un gonflement. Une inhalation de cette poussière peut provoquer une toux, une douleur thoracique, une rhinorrhée et une sensation de brûlure dans la gorge. Une ingestion de doses importantes (par ex. 20 g) peut provoquer des vomissements et des nausées. Si le vomissement n'est pas spontané, ne PAS le provoquer. Les phosphates sont des laxatifs.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant par intermittence les paupières supérieures et inférieures. Consulter immédiatement un médecin ou un ophtalmologiste.

Contact avec la peau

Laver avec beaucoup d'eau et de savon. Contacter un médecin en cas d'irritation persistante.

Inhalation

Sortir immédiatement à l'air libre. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, administrer de l'oxygène. Une inhalation de la poussière peut provoquer une toux, une rhinorrhée et des éternuements.

Ingestion

Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Diluer en buvant 1 à 2 verres d'eau. Ne PAS provoquer le vomissement. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Obtenir une assistance médicale. Contacter un centre antipoison.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Non combustible.

Aucune précaution spéciale n'est nécessaire.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser

Non combustible.

Aucune précaution spéciale n'est nécessaire.

Risques d'exposition

Aucune considération spéciale.

Équipement de protection

Par mesure de précaution générale, les personnes combattant l'incendie et les autres personnes exposées doivent porter un système respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles

Aucune précaution spéciale n'est nécessaire.

Précautions concernant l'environnement

Petites quantités : Ne présente aucun problème pour l'environnement.

Quantités importantes : Par mesure de précaution générale, éviter tout déversement dans l'environnement.

Méthodes de nettoyage

Balayer, ramasser à la pelle ou à l'aide d'un aspirateur et placer dans des conteneurs en vue d'un enlèvement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Éviter tout contact avec les yeux

Éviter de respirer la poussière

Garder le conteneur fermé

Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate

Éviter le contact avec la peau

Se laver soigneusement après toute manipulation

Ne pas goûter ni avaler

Mesures techniques

Fournir une ventilation naturelle ou mécanique pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites d'exposition en suspension dans l'air (voir la section 8 ci-dessous).

L'emploi d'une ventilation mécanique par aspiration localisée est préféré au niveau des sources de contamination de l'air, telles que les équipements de procédé ouverts. Si la ventilation est insuffisante ou inexistante, utiliser une protection respiratoire et une protection des yeux pour éviter toute irritation.

Stockage

Conserver dans un endroit frais et sec pour préserver les performances du produit.

8. PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Limite d'exposition professionnelle

Pays

Norme

Limite

Fiche de sécurité du produit ICL Performance Products LP

Produit : Pyrophosphate de tétrasodium

Page 4 sur 7

N° de référence : AST10060

21 avril 2006

Australie	Limite d'exposition professionnelle	5 mg/m ³ MPT sur 8 heures
Belgique	Limite d'exposition professionnelle	5 mg/m ³ MPT sur 8 heures
Danemark	Limite d'exposition professionnelle	5 mg/m ³ MPT sur 8 heures
Finlande	Limite d'exposition professionnelle	5 mg/m ³ MPT sur 8 heures, 3 mg/m ³
France	Limite d'exposition professionnelle	VME 5 mg/m ³
Norvège	Limite d'exposition professionnelle	5 mg/m ³ MPT sur 8 heures
Suisse	Limite d'exposition professionnelle	MAK – semaine 5 mg/m ³
Royaume-Uni	Limite d'exposition professionnelle	5 mg/m ³ MPT sur 8 heures
États-Unis	Limite d'exposition professionnelle	5 mg/m ³ MPT sur 8 heures

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire convenable ; un système respiratoire antipoussières et antivapeurs est recommandé par HMIS. Utiliser un équipement de protection respiratoire homologué tel que celui décrit par la norme 29 CFR 1910.134 de l'OSHA aux États-Unis ou par la norme européenne EN149.

Protection des mains / de la peau

Il est recommandé de porter des vêtements de protection ; des gants de protection et un tablier synthétique sont recommandés par HMIS. Se laver soigneusement les mains et laver la peau souillée après toute manipulation de ce produit.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité chimique appropriées, comme le décrit la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA aux États-Unis ou la norme européenne EN166. Des lunettes de protection contre les projections chimiques sont recommandées par HMIS.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Informations générales

Formule chimique :	Na ₄ P ₂ O ₇
Forme	Poudre fluide
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore

Informations importantes concernant la santé, la sécurité et l'environnement

pH (solution à 1 %) :	10,3
Solubilité dans l'eau :	6,4 (g/100 g H ₂ O) à 25 °C
Point de fusion :	fusion non congruente à 622 °C, fusion complète à 985 C
Densité apparente :	0,88 (g/cc)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation. Le conserver dans un endroit frais et sec pour préserver ses performances.

Conditions à éviter

Humidité excessive.

Produits à éviter

Aucun

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de sodium et oxydes de phosphore.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données de laboratoire

Les résultats d'études réalisées par ICL Performance Products LP sur des animaux à l'aide d'une dose unique (aiguë) de ce produit sont donnés ci-dessous :

Oral - rat DL50 :	3770 mg/kg ; légèrement toxique
Dermique – lapin DL50 :	> 7940 mg/kg ; pratiquement non toxique
Irritation des yeux – lapin :	43,0/110,0 ; extrêmement irritant
Irritation de la peau – lapin (exposition de 24 heures) :	0,0/8,0 ; ne provoque aucune irritation

Des rats ayant reçu ce produit dans leur alimentation pendant quatre mois donnèrent lieu à une diminution du gain de poids, à des changements urinaires, à une augmentation du rapport entre le poids des organes et le poids du corps et à de légères lésions rénales. Aucune malformation congénitale n'a été signalée sur les lapins, les hamsters, les souris ou les rats ayant reçu ce produit au cours de la gestation. Ce produit n'a donné lieu à aucun changement génétique lors de tests standard sur des cellules bactériennes et des cellules de levure.

Ce produit a été défini comme étant une substance chimique dangereuse d'après les critères de la norme de communication des dangers de OSHA (29 CFR 1910.1200).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité envers l'environnement

Les données suivantes ont été classées en utilisant les critères adoptés par la Communauté économique européenne (CEE) pour la toxicité envers les organismes aquatiques.

Invertébrés :	CE50 48 heures Daphnia magna :	391 mg/l ; pratiquement non toxique
Poissons :	CL50 96 heures Poisson-moustique	1380 mg/l ; pratiquement non toxique
	CL50 48 heures Medaka :	700 mg/l ; pratiquement non toxique

Aucune donnée concernant la toxicité envers les algues n'est disponible pour ce produit.

Sort dans l'environnement

Les composés inorganiques en contact avec le sol, les eaux souterraines ou les eaux de surface peuvent être absorbés par les plantes et utilisés comme éléments nutritifs essentiels. Les phosphates peuvent également former des précipités, généralement avec du calcium ou du magnésium. Les composés résultants sont insolubles dans l'eau et deviennent partie du sol ou des sédiments. Le terme « biodégradabilité », en tant que tel, n'est pas applicable à des composés inorganiques.

13. CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Numéro du catalogue de déchets européen

Fiche de sécurité du produit ICL Performance Products LP

Produit : Pyrophosphate de tétrasodium

Page 6 sur 7

N° de référence : AST10060

21 avril 2006

Inconnu

Considérations concernant l'élimination des déchets

Ce produit, lorsqu'il est jeté, n'est pas un déchet dangereux, tel que ce terme est défini par le Resource, Conservation and Recovery Act (RCRA) des États-Unis, 40 CFR 261. Le produit sec peut être mis en décharge ou recyclé conformément aux réglementations locales, provinciales et gouvernementales. Consulter un avocat ou les autorités réglementaires compétentes pour plus d'informations concernant l'élimination de ces déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Route / rail, mer et air**

IMDG / UN	Pas classé
ICAO/IATA	Pas classé
RID / ADR	Inconnu
TMD du Canada	Pas classé
MINISTÈRE DES TRANSPORTS (DOT) DES ÉTATS-UNIS	Pas classé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Étiquette CE**

Symbole de danger :	Xi - Irritant
Phrase de risque	R36/37/38 – Provoque une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.
Phrase de sécurité	S26 – En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste S36 – Porter un vêtement de protection approprié

Inventaire chimique

TSCA des États-Unis :	Listé
LIDS du Canada :	Listé
CE :	Listé
Japon	Listé
Australie	Listé
Corée	Listé
Philippines	Listé
Chine	Listé

Informations supplémentaires

Classification du SIMDUT : D2(B) Matières toxiques ayant d'autres effets

Notification de dangers selon le SARA

Catégories de danger selon les règles du Title III (40 CFR 370) :	Immédiat
Section 302 Substances extrêmement dangereuses :	Aucune
Section 313 Substance(s) chimique(s) toxique(s) :	Aucune

Quantité à déclarer selon le CERCLA : Sans objet

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger des règlements sur les produits contrôlés du Canada et la fiche de sécurité contient toutes les informations requises par les règlements sur les produits contrôlés du Canada.

16. AUTRES INFORMATIONS

Fiche de sécurité du produit ICL Performance Products LP

Produit : Pyrophosphate de tétrasodium

Page 7 sur 7

N° de référence : AST10060

21 avril 2006

	<u>Santé</u>	<u>Feu</u>	<u>Réactivité</u>	<u>Informations supplémentaires</u>
Classification NFPA suggérée	3	0	0	
Classification HMIS suggérée	3	0	0	J J = lunettes de protection contre les projections chimiques, gants, tablier synthétique, système respiratoire antipoussières et antivapeurs

Raison de la révision : Section révisée 1.

Remplace la fiche de sécurité datée du : 01 novembre 2005

Rédigé conformément à la Directive 2001/58/EC de la CEE.

Bien que les informations et recommandations fournies dans ce document (ci-après appelées « Informations ») soient présentées de bonne foi et considérées comme correctes à la date de rédaction, ICL Performance Products LP ne garantit en aucune manière qu'elles soient complètes ou exactes. Les informations sont fournies sous la condition que les personnes qui les reçoivent déterminent elles-mêmes avant l'emploi si elles sont adaptées à l'usage qu'elles veulent en faire. ICL Performance Products LP ne sera en aucun cas responsable de quelque dégât que ce soit résultant de l'utilisation de ces informations ou de la confiance placée dans celles-ci. AUCUNE ATTESTATION OU GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, QUE LE PRODUIT EST PROPRE À LA VENTE OU ADAPTÉ À UN OBJECTIF PARTICULIER, OU DE TOUTE AUTRE NATURE, N'EST ACCORDÉE ICI VIS-À-VIS DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUQUEL SE RAPPORTENT LES INFORMATIONS.

AST10060.1611.doc